



COMMUNE DE
PEISEY-NANCROIX
SAVOIE - FRANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2018

COMPTE-RENDU

Présents :	Mesdames, Anne CROZET, Marina MENGOLLI, Marie-Neige POCCARD-CHAPUIS, Georgette NALESSO et Charlotte THOMPSON. Messieurs Gérard COLLIN, Marc COLLIN, Christian HEBERT, Pierre JOUANNE, Anthony POCCARD-CHAPUIS, Cédric POCCARD CHAPUIS et Laurent TRESALLET, Maire.
Absents :	Monsieur Franck CHENAL. Madame Guillemette COUTTET.

A l'unanimité, le procès-verbal du 11 juin 2018 est validé.

Le Maire procède ensuite aux délibérations proposées dans l'ordre du jour :

I/ ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du service de restauration scolaire et validation des tarifs – Année scolaire 2018 – 2019

Anne CROZET explique que suite à l'annonce des effectifs pour la prochaine rentrée scolaire, la Commission scolaire s'est réunie pour revoir l'organisation du service de repas pour la rentrée scolaire 2018 – 2019. Le service de panier repas proposé depuis 3 années scolaires avait été autorisé par les services vétérinaires sous dérogation.

Face à ces éléments, la Commission scolaire propose de mettre en place un service de restauration scolaire avec livraison des repas pour les enfants de la Grande section maternelle au CM2.

La salle polyvalente étant équipée conformément aux normes pour le réchauffage des repas, les enfants se rendraient à pied à la salle polyvalente pour prendre leur repas.

Ce trajet semble long pour les tout petits qui resteraient sous le régime du panier-repas sur place à l'école avec l'ATSEM.

Les enfants vêtus de gilets jaunes seraient accompagnés par deux personnes et le garde champêtre durant le trajet de l'école à la salle polyvalente. Un secteur limité à 10km/heure va également être mis en place pour sécuriser ce trajet.

Le tarif proposé pour ce nouveau service est de 5€.

Un tarif de 7€ est également proposé pour les repas demandés en dehors des délais.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'organisation du service de restauration scolaire et valide des tarifs pour l'année scolaire 2018 / 2019.

2. Autorisation d'occupation du domaine public devant le commerce « chez Felix » à la station de Plan Peisey

Par mail en date du 19 juin 2018, Monsieur Fred MAUDUIT sollicite une occupation temporaire de trois places de stationnement situées devant le commerce « chez Felix » durant la saison estivale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'occupation du domaine public et signe une convention d'occupation pour définir les modalités de cette autorisation.

3. Autorisation d'occupation du domaine public devant le commerce « Skimium » à la station de Plan Peisey

Par mail en date du 19 juin 2018, Monsieur Fred MAUDUIT sollicite une occupation temporaire de trois places de stationnement situées devant le commerce « Skimium » durant la saison estivale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'occupation du domaine public et signe une convention d'occupation pour définir les modalités de cette autorisation.

4. Autorisation d'occupation du domaine public devant le commerce « Comptoir Savoyard » à la station de Plan Peisey

Par mail en date du 10 juillet 2018, le comptoir savoyard sollicite une occupation temporaire de trois places de stationnement situées devant son commerce durant la saison estivale.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise l'occupation du domaine public et signe une convention d'occupation pour définir les modalités de cette autorisation.

5. Approbation de la convention pour l'occupation de la parcelle ZC 111 relative à l'installation d'un lieu de baignade durant l'été 2018

Pour dynamiser la station de Plan Peisey, un lieu de baignade a été installé par Vanessa HERNANDEZ sur le front de neige de Plan Peisey.

Une convention de mise à disposition de la parcelle ZC 111 propriété de la Commune est proposée. Elle a été adressée par mail à l'ensemble du Conseil Municipal.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide la convention proposée pour l'occupation de la parcelle ZC 111 relative à l'installation d'un lieu de baignade durant l'été 2018.

6. Versement de subventions aux associations en 2018

La Commission d'attribution des subventions a étudié les demandes de subventions pour l'année 2018 et les propose au Conseil Municipal comme suit :

Les associations qui n'ont pas réalisé de demande n'ont pas bénéficié de subvention.

ASSOCIATIONS	RAPPEL SUBVENTION 2015 En euros	RAPPEL SUBVENTION EN 2016 En euros	RAPPEL SUBVENTION EN 2017 En euros	PROPOSITION SUBVENTION EN 2018 En euros
Foyer de ski de fond	5 000 €	5 000 €	5 000 €	0 €
Club des Monts d'Argent	1 000.00 €	1 000 €	500 €	1 000 €
Comité des fêtes	06 679 €	5 269, 12 €	0 €	3 600 € versé en février 2018
Association des anciens combattants	500 €	300 €	300 €	300 €
Cyclo cœur	500 €	0 €	0 €	500 €
Association Sportive Ecole de PEISEY (Classes de Mer)	5 000 €		5 000 €	0 €
Association des Parents d'élèves	0	0	200 €	0 €
Les Scènes estivales de PEISEY	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
Comice Agricole	200 €	200 €	200 €	200 €
Association Passerelle (Anciennement Coup de Pouce)	500 €	500 €	500 €	0 €
Equipiers 92	0 €	0 €	0 €	400 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide les subventions proposées aux associations locales pour l'année 2018.

II/ FINANCES

III/ RESSOURCES HUMAINES

7. Prolongation du poste d'ATSEM pour une durée de 1 an

Par délibération en date du 24 juillet 2017, un poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles (ATSEM), au grade d'ATSEM principal de 2ème classe à 30h00 annualisé a été créé et un agent contractuel a été recruté sur la base de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984.

Dans ces conditions, il est proposé de prolonger ce contrat pour une durée d'un an.

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide cette proposition.

8. Prolongation du poste de renfort administratif pour une durée de 1 an

Une personne est recrutée sur un poste de renfort administratif sur une durée de 30h hebdomadaire. Son contrat de travail arrive à échéance au 31 août 2018.

Il est proposé de poursuivre son contrat dans les mêmes conditions.

Le poste créé serait le suivant :

Grade : adjoint administratif territorial

Temps de travail : 30h hebdomadaire

Contrat à durée déterminée : du 1er septembre 2018 au 31 août 2019.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition de prolongation du poste de renfort administratif pour une durée de 1 an.

9. Création des postes scolaires – Année scolaire 2018 – 2019

Comme la saison précédente, il est proposé de créer des postes saisonniers pour assurer le service scolaire.

Un poste de panier-repas et entretien des locaux administratifs

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 13 heures hebdomadaires en période scolaire

Contrat à durée déterminée : du 03/09/2018 au 21/12/2018 et du 29/04/2019 au 05/07/2019

Un poste de panier-repas et entretien des locaux scolaires

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 16 heures hebdomadaires en période scolaire

Contrat à durée déterminée : du 03/09/2018 au 05/07/2019

Un poste de restauration scolaire

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 12 heures hebdomadaires en période scolaire

Contrat à durée déterminée : du 03/09/2018 au 05/07/2019

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide l'ouverture de ces postes.

10. Création d'un poste de restauration pour le service de micro-crèche – Été 2018

Suite à plusieurs contretemps, l'organisation de la restauration pour la micro crèche a dû être modifiée à plusieurs reprises.

La solution retenue est la préparation des repas tous les deux jours par Josette GAIDE. Il convient donc de créer un poste dans les conditions suivantes :

Grade : Adjoint technique territorial

Temps de travail : 8 heures hebdomadaires

Contrat à durée déterminée : du 09/07/2018 au 31/08/2018

A l'unanimité, le Conseil municipal valide cette proposition de poste de restauration pour le service de micro-crèche pour l'été 2018.

IV/ MARCHES/TRAVAUX/URBANISME

11. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en séparatif du hameau des Arches

La Commune souhaite réaliser des travaux sur le réseau unitaire des Arches en concomitance avec les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable.

Actuellement, le hameau des Arches est desservi par un réseau unitaire mélangeant eaux usées et eaux pluviales. Afin de ne pas perturber le fonctionnement de la station d'épuration de Bellentre située en aval, il est préconisé de mettre en séparatif ce hameau.

Le présent projet prévoit la mise en séparatif du hameau avec création de 2 réseaux distincts neufs (eaux usées et eaux pluviales).

Comme il n'existe pas d'exutoire possible pour le réseau d'eaux pluviales à proximité, ces eaux seront provisoirement raccordées au réseau d'eaux usées juste en aval du hameau. Une autre tranche de travaux (non programmée pour le moment) sera donc nécessaire pour pouvoir raccorder les eaux pluviales au ruisseau le plus proche située au lieu-dit « Le Mollie », environ 500 m en aval.

Ces travaux pourront être concomitants à des travaux de renouvellement du réseau de transfert des eaux usées qui suit le même tracé. En attendant cette 2e tranche de travaux qui sera inscrite dans le plan pluriannuel d'investissement de la commune, des mesures de rétention seront préconisées dans le schéma directeur d'eaux pluviales en cours d'élaboration.

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération pour la partie « mise en séparatif » est estimée à 97 789 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 30 %, soit 29 336,70 €
- Auto-financement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 68 452,30 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la mise en séparatif du hameau des Arches.

12. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réfection du réseau d'eau Potable des hameaux des Arches et du Frenay

La commune souhaite réaliser à partir de cette année les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable des hameaux des Arches et du Frenay.

Les raisons sont les suivantes :

- Que les réseaux d'eau potable sur ce secteur sont parmi les plus fuyards de la commune, avec un débit de fuite nocturne mesuré à 2,2 m³/h la nuit du 7 au 8 avril 2016
- Que ces travaux font partie du plan d'action contre les fuites que la commune s'est engagée à mener auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse afin d'atteindre un rendement de son réseau réglementaire

- Qu'en dehors des objectifs réglementaires concernant le rendement de son réseau d'eau potable, ce secteur pose des problèmes fonctionnels :
 - Vannes régulièrement grippées (1 vanne remplacée l'an dernier, 1 vanne de branchement grippée cette année)
 - Réseau soumis au risque de gel au niveau du hameau du Frenay (réseau trop peu profond)
 - Stagnation des eaux dans la conduite d'eau alimentant le Frenay présentant un risque sanitaire lorsque le hameau est peu occupé
 - Présence de conduites en terrains privés constructibles aux Arches

Pour répondre à l'ensemble de ces contraintes tout en restant en adéquation avec nos disponibilités budgétaires, il est proposé de réaliser le remplacement complet de ce réseau depuis Plan Peisey, en étalant les travaux sur 3 tranches :

- Tranche ferme : Les Arches
- Tranche optionnelle 1 : Le Frenay
- Tranche optionnelle 2 : La Bille - Les Zeschières (jonction Le Frenay – Plan Peisey). Pour cette dernière portion de réseau, des autorisations de pose de conduites en terrain privés seront demandées.

L'estimation prévisionnelle du coût de l'opération pour la partie « renouvellement du réseau d'eau potable » est estimée à 364 967 € HT.

Le plan de financement de ces travaux est le suivant :

- Subvention possible de l'Agence de l'Eau : 30 %, soit 109 490,10 €
- Autofinancement par le budget Eau & Assainissement de la commune : 255 476,90 €

A l'unanimité, le Conseil municipal valide la demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau pour la réfection du réseau d'eau Potable des hameaux des Arches et du Frenay.

V/ INFORMATION ET QUESTIONS DIVERSES

✓ Prochain Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal est fixé au lundi 03 septembre 2018.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.